



En effet, il a été constaté par la Banque des états de l'Afrique centrale près de 2 188 comptes en devises d'un montant de 92 milliards FCFA dans l'illégalité.

Dans un contexte de rareté de devises dans la Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad), la Banque centrale (Beac) de la sous-région vient de publier des données qui expliquent partiellement l'origine de cette situation.

Dans le détail, le Cameroun a permis l'ouverture de 244 comptes en devises pour un montant record de 53,6 milliards de FCFA. La Centrafrique, 31 comptes pour un montant de 146 millions de FCFA. Le Congo détient 202 comptes d'un montant de 27,23 milliards de FCFA. Le Gabon, c'est 239 comptes fournis à hauteur de 9,9 milliards de FCFA. La Guinée équatoriale a permis la création de 59 comptes disposant de 439 millions de FCFA. Le Tchad, quant à lui, est leader dans le domaine avec 1 413 comptes disposant de 886 millions de FCFA.

Toutefois, indique la Beac, dans un souci de flexibilité, la réglementation des changes a concédé, à compter du 1er mars 2019, une période transitoire de six mois pour régulariser les comptes indument ouverts. C'est ainsi qu'à fin mai 2019, 37 dossiers ont été reçus et examinés par la Beac dont, 21 dossiers de régularisation et 16 dossiers de demande d'ouverture de compte.

La Banque centrale atteste que plus de 95 % des opérations énumérées comme nécessitant un compte en devises pour leur réalisation peuvent s'effectuer sans problème à partir du système financier de la Cemac.